



CR réunion du Conseil Municipal du 18 Décembre 2012

Secrétaire de séance : Mme CLAUDEL Solange

Commune
FROLOIS

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin			
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine	✓		
DUMAS	Patrick	✓		
EUSTACHE	Marie-Hélène			HARDEL James
FERRY	Gérard	✓		
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle	✓		
POTIER	Thierry			COLIN Claude
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole	✓		

ORDRE DU JOUR :

1. DCM débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU)
2. DCM acceptation chèque Leroy Merlin
3. DCM indemnité d'exercice de mission des Préfectures pour 2013
4. Transfert de crédits
5. Nomination délégués au syndicat de travaux de la vallée du madon
6. DCM tarif de l'assainissement 2013
7. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. OUVERTURES ET TRANSFERTS DE CREDITS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des transferts de crédits, afin de régulariser certains comptes.

Transferts de crédits :

En dépenses de fonctionnement :

- Du compte 022 au compte 6574, pour un montant de 1 050,00 €
- Du compte 022 au compte 673, pour un montant de 500,00 €

Ouvertures de crédits :

En dépenses d'investissement :

- Au compte 2315-041 pour un montant de 239,01€

- Au compte 2031-041 pour un montant de 239,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTÉ** les transferts de crédits.

2. INDEMNITES D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES POUR 2013

Le Maire de Frolois rappelle à l'assemblée que :

Considérant la situation de Mme MUNIER Isabelle, adjoint administratif exerçant les fonctions d'agent postal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** l'octroi de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'intéressée
- **Fixe** le montant de l'indemnité comme suit :

Rédacteur **coefficient 1,2** au prorata des heures effectuées

- **Décide** que cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2013
- **Décide** que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles conformément aux dispositions des textes réglementaires et dans la limite de crédits inscrits.

3 . INDEMNITES D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES POUR 2013

Le Maire de Frolois rappelle à l'assemblée que :

Considérant la situation de Mme GERARD Brigitte, rédacteur principal exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** l'octroi de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'intéressée
- **Fixe** le montant de l'indemnité comme suit :

Rédacteur **coefficient 2,8** au prorata des heures effectuées

- **Décide** que cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2013
- **Décide** que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles conformément aux dispositions des textes réglementaires et dans la limite de crédits inscrits.

4. INDEMNITES D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES POUR 2013

Le Maire de Frolois rappelle à l'assemblée que :

Considérant la situation de Monsieur FEY Laurent, adjoint technique exerçant les fonctions d'agent polyvalent,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** l'octroi de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'intéressée
- **Fixe** le montant de l'indemnité comme suit :

Rédacteur **coefficient 1** au prorata des heures effectuées

- **Décide** que cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2013
- **Décide** que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles conformément aux dispositions des textes réglementaires et dans la limite de crédits inscrits.

5. NOMINATION DELEGUES AU SYNDICAT DE TRAVAUX DE LA VALLEE DU MADON

Le Maire rappelle que suite à l'adhésion au Syndicat de Travaux de la Vallée du Madon, il y a lieu de procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Désigne**
Comme délégués titulaires : Messieurs LARDIN Dominique et URION Michel
Comme délégués suppléants : Madame CLAUDEL Solange et Monsieur TILLARD Olivier

6. TARIF DE L'ASSAINISSEMENT 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de calculer la redevance 2013 sur le volume d'eau consommé par chaque ménage
- **EXONERE** de redevance :
 - Les immeubles non raccordés au réseau d'assainissement collectif et disposant d'un dispositif d'assainissement autonome.
 - Les exploitations agricoles non raccordées au réseau d'assainissement.
- **DIT** qu'en cas d'emménagement ou de changement d'occupant la redevance sera calculée proportionnellement à la durée d'occupation.
- **FIXE** à 0,80 €/m³ le montant de la redevance assainissement pour l'année 2013.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance.

M. Hervé TILLARD représentant de la CCMM a présenté la structure de la communauté de communes Moselle et Madon et plus particulièrement les compétences qui lui sont attribuées.